



INSCRIPTION EN LIGNE

S'inscrire en toute simplicité!

Qu'il s'agisse d'un voyage en car ou en avion, de vacances en groupe pour tous les membres ou plutôt pour les membres tétraplégiques, inscrivez-vous en ligne pour découvrir la destination de vos rêves.

Sur le site Internet de l'Association suisse des paraplégiques (www.spv.ch), vous trouverez tous les voyages et les modalités d'inscription. Remplissez intégralement le formulaire pour que les formalités s'effectuent sans difficulté. Nous devons disposer, pour chaque voyage, d'un formulaire d'inscription séparé.

Voyages en avion

Si vous vous inscrivez pour un voyage en avion, il nous faut une copie de votre carte d'identité ou passeport. Si vous pouvez numériser ledit document, joignez directement au formulaire en ligne le PDF ou JPG correspondant. Sinon, faites-nous-en tout simplement parvenir une photocopie par courrier.



Informations

www.spv.ch (Culture et loisirs)
agence de voyages, tél. 041 939 54 15

RABAIS

Économisez CHF 50.–

L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt, et le rabais de voyage à ceux qui s'y prennent tôt. Décidez rapidement et bénéficiez de la réduction pour les réservations anticipées!

Nous vous offrons CHF 50.– de remise sur une inscription définitive avant fin 2020. Cette réduction est valable par voyageur et par voyage réservé. Le rabais pour réservations anticipées ne s'applique pas aux voyages dont la date limite d'inscription est avant le 31.1.2021.

VOYAGES EN AVION

Fauteuil roulant électrique et Swiss-Trac

En raison de leur poids et des impératifs de manipulation, les fauteuils roulants électriques et les Swiss-Tracs nécessitent une autorisation préalable de la compagnie aérienne.

Veillez par conséquent fournir toutes les indications nécessaires. Nous demanderons pour vous l'autorisation de la compagnie aérienne et nous chargerons des formalités.



SOINS

Qui s'inscrit et comment?

Tous les membres

Si vous voyagez à deux, votre accompagnant et vous-même pouvez vous inscrire ensemble. Si vous vous déplacez seul, veuillez noter le supplément pour chambre individuelle.

Les membres tétraplégiques

Lors d'un voyage pour les membres tétraplégiques, vous bénéficiez d'une assistance de tous les instants. Vous avez la possibilité de vous inscrire d'office avec votre soignant ou de nous laisser vous attribuer une personne soignante.

Les soignants

Si vous accompagnez d'office un tétraplégique, nous aurons besoin pour chaque voyage d'une inscription séparée. Sous «Remarques», vous pourrez indiquer le nom de la personne que vous accompagnez. Si vous êtes mineur, nous aurons besoin du consentement d'une personne investie de l'autorité parentale.

ANNULATION

Modalités

Si vous annulez une réservation, les frais suivants seront facturés. Ils sont calculés en fonction du prix de l'arrangement. Les conditions d'annulation sont:

| | |
|------|-------------------------|
| 10% | après l'inscription |
| 30% | à 90–61 jours du départ |
| 35% | à 60–32 jours du départ |
| 50% | à 31–15 jours du départ |
| 70% | à 14–8 jours du départ |
| 90% | à 7–1 jours du départ |
| 100% | jour du départ/no show |